

## **Règlements du**

### **« Concours-Arbour gagner le voyage-stage de golf à Myrtle Beach 2018 avec la professionnelle de golf Sylvie Schetagne de Golf-Tonus »**

#### **1. Admissibilité**

Afin d'être éligible au concours « Gagner un voyage-stage de golf à Myrtle Beach avec la professionnelle Sylvie Schetagne de Golf-Tonus » vous devez être un résident canadien âgé de 18 ans ou plus. Les fournisseurs des prix, les organisateurs et leurs employés, leur famille immédiate (frères, sœur, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées.

#### **2. Comment participer**

- 2.1 Visitez le site internet de Golf-Tonus, [www.golf-tonus.com](http://www.golf-tonus.com) à l'onglet concours et remplissez le formulaire en ligne en y intégrant les informations suivantes ; prénom, nom, numéro de téléphone, adresse courriel en plus de votre réponse à la question sur golf-tonus.
- 2.2 Remplir le formulaire en ligne par le biais du bulletin mensuel de Golf-Tonus en respectant les mêmes consignes précitées.
- 2.3 Remplir le formulaire lors des tournois et événements organisés par Golf-Tonus ou entreprise faisant la promotion des activités de Golf-Tonus.
- 2.4 Remplir un formulaire au comptoir accueil d'Arbour Volkswagen de Laval, 2475, boul. Chomedey, Laval, Québec H7T 2R2.
- 2.5 Remplir un formulaire au comptoir accueil de Complexe Volkswagen 440 3501 Rue Gaumont, Laval QC H7E 0G8.
- 2.6 Remplir un formulaire au comptoir accueil du Tennis 13 de Laval, 1013 Autoroute 13 Laval (Québec) H7W 4V3.
- 2.7 Remplir un formulaire au comptoir accueil du Tennis de Île des Sœurs, 300, chemin du Golf, Verdun (Québec) H3E 1A8.
- 2.8 Remplir un formulaire au kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF 2017 de Québec le 8-9 avril au Centre de congrès et d'expositions de Lévis 5750, rue J.-B.-Michaud, Lévis (Québec) G6V 0B2.
- 2.9 Remplir un formulaire au kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF 2018 d'Ottawa-Gatineau le 9-10 mars au EY Centre 4899 Uplands Dr, Gloucester, ON K1V 1S2.
- 2.10 Remplir un formulaire au kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF MONTRÉAL 2018 à la PLACE FORZANI au 4855 Louis-B.Mayer, Laval H7P 6C8 les 16-17 et 18 mars 2018.
- 2.11 Avoir rempli le formulaire avant le 18 mars 2018.
- 2.12 Les fac-similés des formulaires ne sont pas acceptés.
- 2.13 Une limite de 1 participation est possible.
- 2.14 Aucun achat requis.

#### **3. Prix**

UN (1) prix est offert. Le prix consiste en un crédit voyage de 1 600 \$ applicable sur le voyage-stage de golf avec Sylvie Schetagne de Golf-Tonus PTMT Inc. à Myrtle Beach du 23 au 30 avril 2018.

##### **Le prix comprend :**

- 3.1 Billets d'avion aller-retour départ lundi le 23 avril 2018 à partir de l'aéroport PLATTSBURGH, NY ou Montréal VERS MYRTLE BEACH, Caroline du Sud, valeur approximative de 425 \$.
- 3.2 Hébergement 7 nuits en condo 2 chambres/4 personnes valeur approximative de 400\$.
- 3.3 Cinq (5) parties de golf avec voiturette avec balles de pratique lors de ces parties et réservation de temps de départ, d'une valeur approximative de 300 \$
- 3.4 Location d'une voiture pour quatre personnes. Valeur approximative de 150 \$ (Assurances de la voiture non comprises)

- 3.5 Tous les services offerts par Golf-Tonus lors de la semaine, d'une valeur de 325 \$ + taxes applicables. (Clinique, séance vidéo, animation, etc.)
- 3.6 Nourriture, essence et assurances voyages non comprises.

#### **4. Les conditions suivantes s'appliquent au prix**

- 4.1 Le crédit est applicable uniquement sur le voyage-stage de golf de Golf-Tonus à Myrtle Beach, Caroline du Sud du 23 au 30 avril 2018.
- 4.2 Le crédit doit être utilisé lors d'une seule occasion.
- 4.3 Le crédit n'est pas monnayable en tout ou en partie pour de l'argent.
- 4.4 Le crédit est transférable à une autre personne sous l'approbation écrite des organisateurs du concours.

#### **5. Le tirage**

- 5.1 Le tirage du prix aura lieu le 18 mars 2018 16h30 lors de l'événement : Salon du Golf 2018 à la Place Forzani 4855, Louis-B.-Mayer, Laval, Québec, en présence de la Présidente de Golf-Tonus et de l'organisateur du Salon du golf Mark Frazer. Une sélection au hasard d'un formulaire de participation sera effectuée devant le public présent.
- 5.2 Les chances que le formulaire de participation d'un participant soit sélectionné au hasard dans le cadre d'un volet dépendent du nombre de formulaires de participation remplis.

#### **6. Réclamation**

Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée devra :

- 6.1 Être joint par téléphone par les organisateurs du concours dans les 3 jours suivants la date de la sélection au hasard.
- 6.2 Avoir répondu correctement à la question inscrite sur le formulaire de participation.
- 6.3 Avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique qui sera posé par téléphone par les organisateurs du concours à un moment convenu à l'avance, et ce, sans aide et dans un délai limité.
- 6.4 Signer le formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par la poste et le retourner aux organisateurs du concours dans les 15 jours suivant sa réception.

-La personne sélectionnée sera aussi mentionnée dans le bulletin mensuel de Golf-Tonus du mois d'avril 2018 ainsi que sur le site internet de Golf-Tonus le lendemain du tirage.

-À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

#### **7. Conditions générales**

- 7.1 Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer de manière frauduleuse ou inadéquate envers les autres participants.
- 7.2 Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et pourra être transféré à une autre personne qu'en accord écrit des organisateurs.
- 7.3 La personne sélectionnée dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, les commerçants participants, leurs agences de publicité ou de promotion, le commanditaire, leurs employés, agents et représentants, de tout dommage relié aux prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de leur prix, la

personne sélectionnée s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.

- 7.4 En participant à ce concours, la personne gagnante autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image, déclaration relative au prix, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 7.5 Les formulaires de participations répondus sont la propriété des organisateurs du concours et ne seront en aucun temps retourné aux participants. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée sans l'accord du participant sauf avec la personne sélectionnée pour un prix.
- 7.6 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.